



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

Comité Jacques-Viger

Montréal 

Production

Direction et mot du président

Jean Paré, président du Comité Jacques-Viger

Coordination, rédaction et mise en page

Myriam St-Denis, conseillère en aménagement

Contribution

Équipe de la permanence du CJV-CPM

Disponible sur le site Internet du Comité Jacques-Viger

ville.montreal.qc.ca/cjv

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022
978-2-7647-1895-7 – PDF français

Pour plus d'information :

Comité Jacques-Viger

303, rue Notre-Dame Est, 6^e étage, bureau 6a-26

Montréal (Québec) H2Y 3Y8

Téléphone : 514 872-4055

cjviger@montreal.ca

Octobre 2022

Table des matières

MOT DU PRÉSIDENT	4
MANDAT ET COMPOSITION DU CJV	6
DOSSIERS 2021: ENJEUX ET DÉFIS	14
Requalification de sites d'envergure et de grands secteurs	14
Projets immobiliers	15
Établissements scolaires	16
Grands domaines religieux et institutionnels	17
Quartiers, secteurs et bâtiments d'intérêt patrimonial	19
RECOMMANDATIONS DU CJV	22
PRÉOCCUPATIONS ET PERSPECTIVES	24
Vers un nouveau « vivre en ville »	24
Vers le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050	24
Vers des solutions en habitation et en transports collectifs	25
BILAN DES ACTIVITÉS DU CJV	27
Rencontres et avis	27
Autres activités du CJV	28
ANNEXES	30
Annexe 1 : Avis et note produits par le CJV et le comité mixte en 2021	30
Annexe 2 : À propos du règlement sur le Comité Jacques-Viger et de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal	34

Mot du président



Alors que 2021 succédait à 2020, une nouvelle vague de Covid-19 forçait le Comité Jacques-Viger à poursuivre son mandat en télétravail et en réunion virtuelle. Le CJV a tout de même tenu 26 réunions, dont 13 en comité mixte avec le Conseil du patrimoine de Montréal. Quelque 39 dossiers sont passés entre ses mains, donnant lieu à 20 avis et 14 avis préliminaires.

Les problématiques et les défis sont restés sensiblement les mêmes qu'en 2020, avec la récurrence de trois enjeux : la densification, la transformation des quartiers par la requalification de divers sites, la protection du patrimoine. Ces enjeux sont à leur tour porteurs de questionnements spécifiques qui varient d'un dossier à l'autre. En même temps, deux enjeux transversaux recourent la plupart des projets : la mobilité et la transition écologique.

Quelques projets se sont avérés particulièrement révélateurs. Par leur envergure, par leur valeur symbolique, ou comme manifeste des réponses novatrices qu'on peut apporter aux défis d'aujourd'hui, ils constituent des projets phares. Signalons le Programme particulier d'urbanisme du secteur Lachine-Est, le site de l'ancien Hôpital Royal Victoria et de l'Institut Allan Memorial, le 4500, rue Hochelaga et le Quartier chinois de Montréal. On trouvera dans ce rapport l'analyse qu'en ont faite le CJV ou le comité mixte, avec les recommandations qui en découlent.

À ce propos, qu'en est-il au juste des interventions du CJV et du comité mixte?

Dans le processus d'approbation des projets, le CJV est une instance consultative dont les avis ont pour but d'éclairer la décision des personnes élues. L'insertion d'un projet, le parti architectural, le verdissement, la préservation et la mise en valeur du patrimoine sont autant de dimensions au cœur de nos recommandations. L'approche du CJV lui permet aussi, par ses avis préliminaires, de proposer aux équipes de projet des pistes de bonification avant que leur projet parvienne au stade décisionnel.

De plus en plus, le CJV met en relief l'importance de l'acceptabilité sociale des projets, préconisant une bonne préparation aux consultations publiques avec des outils de présentation explicites et conviviaux. Le CJV attache aussi une grande importance à l'exemplarité des projets du secteur public, au tout premier rang desquels ceux de la Ville elle-même.

S'agissant du CJV à l'œuvre, il répond à des impératifs de compétence, de rigueur et de diligence. Les membres du comité et l'équipe qui nous soutient en sont les porteurs. Je les en remercie vivement. Je signale aussi que le comité a un nouvel interlocuteur politique, Monsieur Robert Beaudry. Conseiller de ville, membre du comité exécutif et responsable de l'urbanisme, de la participation citoyenne et de la démocratie, il a succédé à Madame Sophie Mauzerolle, dont je salue l'écoute et le soutien. Je signale enfin l'entrée en fonctions, en avril 2021, d'un nouveau membre du comité, Ziad Haddad, architecte paysagiste et designer urbain. Ses interventions ont déjà commencé à enrichir les délibérations du CJV.

Bonne santé et bonne lecture !

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JP', written in a cursive style.

Jean Paré



MANDAT ET COMPOSITION DU CJV

Mandat et composition du CJV

MANDAT

Le Comité Jacques-Viger (CJV) est l'instance consultative de la Ville de Montréal en matière d'aménagement, de design urbain, d'architecture, d'urbanisme et d'architecture de paysage. Il s'agit d'un comité expert et indépendant. L'existence d'une telle instance remonte à 1962, avec la création de la Commission Jacques-Viger, alors chargée d'étudier les questions relatives à la préservation du Vieux-Montréal. Par la suite, en 1992, la Commission s'est vu confier le rôle d'évaluer les projets dérogoires au plan d'urbanisme. Elle a été remplacée par le Comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme en 2002. Le Comité Jacques-Viger a été officialisé en 2012 par le conseil municipal.

Le CJV a pour mandat d'émettre des avis¹ sur :

- tout projet de modification au plan d'urbanisme;
- tout projet dérogoire adopté en vertu des paragraphes 1, 2, 3 et 5 du premier alinéa de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal²;
- tout autre projet à la demande du conseil municipal.

En formulant des recommandations sur les projets, politiques et plans qui lui sont soumis pour étude, le CJV vise à améliorer leur qualité. Son rôle est ainsi de conseiller les instances décisionnelles, notamment le conseil municipal, qui auront à se prononcer sur ces projets.

De plus, le CJV peut, de sa propre initiative, organiser des activités et élaborer des outils pédagogiques dans un objectif de sensibilisation aux domaines qui touchent son expertise.

Le CJV encourage les requérants à venir le consulter au début de l'élaboration d'un projet. Il rédige alors un avis préliminaire. Cette pratique permet aux requérants de bénéficier d'un meilleur encadrement tout au long du processus de développement d'un projet.

Un avis peut être diffusé sur le site Internet du comité (ville.montreal.qc.ca/cjv) à la suite de l'approbation du projet par l'instance décisionnelle concernée. Les avis préliminaires, les notes et les commentaires, de même que les avis n'ayant pas fait l'objet d'une décision par l'instance concernée, ne sont pas diffusés publiquement.³

¹ Voir règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-002), articles 11 et 12.

² Pour plus de détails sur l'article 89, voir l'annexe 2.

³ Les avis produits en 2021 par le CJV et le comité mixte, et la note du CJV sont énumérés à l'annexe 1.

**Pour consulter le
règlement du Comité
Jacques-Viger, visitez
son site Internet :**

ville.montreal.qc.ca/cjv

Le CJV apparaît avec la création, en 1962, de la Commission Jacques-Viger alors chargée d'étudier les questions relatives à la préservation du Vieux-Montréal. Par la suite, la Commission s'est vu confier le rôle, en 1992, d'évaluer les projets dérogatoires au plan d'urbanisme. Elle a été remplacée par le Comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme en 2002, à son tour remplacé par le Comité Jacques-Viger en 2012.

COMITÉ MIXTE

Lorsque des projets doivent être soumis à la fois au CJV et au Conseil du patrimoine de Montréal (CPM), l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine, les deux instances siègent conjointement en comité paritaire. Officialisé en 2012, ce dernier, nommé comité mixte, permet de mettre à profit l'expertise complémentaire du CJV et du CPM et de simplifier le processus en n'émettant qu'un seul avis conjoint.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le Comité Jacques-Viger relève du conseil municipal. Sa gestion administrative est assurée par le Service du greffe de la Ville de Montréal.

Jusqu'en avril 2021, le responsable politique du CJV était M. Éric Alan Caldwell, membre du comité exécutif, responsable de l'urbanisme et de la mobilité. Il a été remplacé le 28 avril 2021 par une nouvelle responsable du CJV, Mme Sophie Mauzerolle, membre du comité exécutif, responsable de l'urbanisme, de la stratégie d'électrification de la Ville et de l'Office de consultation publique de Montréal. Depuis le 24 novembre 2021, à la suite des élections municipales, le CJV a pour responsable politique M. Robert Beaudry, membre du comité exécutif, responsable de l'urbanisme, de la participation citoyenne et de la démocratie.

COMPOSITION DU CJV

Le Comité Jacques-Viger est composé de neuf membres, dont un président et deux vice-président.e.s. Les membres sont des professionnel.le.s des domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du design urbain et de l'architecture de paysage, reconnus pour leur expertise et nommés par le conseil municipal au terme d'un appel de candidatures public. Leur mandat est de trois ans, renouvelable une fois.

En avril 2021, le conseil municipal procède à la nomination de Michel Rochefort, membre du CJV, au poste de vice-président. Le mandat d'Isabelle Giasson comme vice-présidente du CJV est également renouvelé. Au même moment, le CJV accueille Ziad Haddad à titre de membre pour un premier mandat.

En 2021, les mandats de trois membres du CJV sont aussi renouvelés, soit ceux de Jonathan Cha, Mario Brodeur et Maryse Laberge.

MEMBRES



Jean Paré
Président

Urbaniste émérite, diplômé en droit et en urbanisme, Jean Paré a aussi étudié en science politique et en développement international. En 1970, il entre chez Jean-Claude La Haye, urbaniste-conseil. Entre 1974 et 1980, il est directeur de la planification puis du développement à la Société d'aménagement de l'Outaouais. Devenu conseiller en management et expert en planification stratégique, Jean Paré participe en 1989 au concours en vue de l'aménagement du Vieux-Port de Montréal. En 1995, avec les architectes Jean Ouellet et Jean-Claude Boisvert, il met à jour le plan directeur du campus de l'Université de Montréal. En 1998, il coordonne les dossiers sociaux et environnementaux de la Commission scientifique et technique sur le Grand verglas. En 2001, dans le cadre de la réorganisation municipale, il est nommé secrétaire du Comité de transition de l'Outaouais. À l'international, il a été conseiller technique à la Wilaya de Tanger en 2008 et 2009. Entre 1990 et 2015, il a siégé comme commissaire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, de même qu'à l'Office de consultation publique de Montréal entre 2002 et 2018. D'abord nommé vice-président du Comité Jacques-Viger en mai 2019, il occupe le poste de président depuis décembre 2020.



Isabelle Giasson
Vice-présidente

Architecte paysagiste depuis plus de 25 ans et consultante, Isabelle Giasson détient un MBA ainsi qu'une accréditation professionnelle LEED. Elle a dirigé une quinzaine de projets ayant reçu des prix d'excellence pour la mise en valeur de sites patrimoniaux, la revitalisation urbaine de domaines publics et la stratégie de mise en œuvre pour des plans directeurs. Misant sur la création de milieux de vie qui se démarquent par leur qualité, leur convivialité et leur durabilité, Isabelle Giasson souhaite que les villes deviennent plus ludiques, sécuritaires et écologiques. Elle a enseigné comme chargée de cours et chargée de formation pratique à l'Université de Montréal. De juillet 2015 à mai 2021, elle a présidé le conseil d'administration de l'Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ) où elle s'est impliquée sur de nombreux comités professionnels. Depuis septembre 2021, elle siège sur le conseil d'administration d'ICOMOS Canada. Elle est membre du Comité Jacques-Viger depuis décembre 2016 et vice-présidente depuis décembre 2019.

Le Comité Jacques-Viger est composé de 9 membres et a une équipe permanente de 4 personnes, partagée avec le Conseil du patrimoine de Montréal.

Urbaniste, Michel Rochefort est aussi professeur au département d'études urbaines et touristiques de l'Université du Québec à Montréal. Avant de se tourner vers l'enseignement et la recherche, il a notamment occupé, pendant plus de 15 ans, plusieurs postes de nature stratégique, dont ceux de coordonnateur à l'aménagement du territoire métropolitain au sein des communautés métropolitaines de Montréal et de Québec. L'élaboration et la mise en œuvre des outils de planification urbaine, régionale et métropolitaine ainsi que des outils réglementaires d'aménagement et d'urbanisme constituent le point central de ses expériences professionnelles, son enseignement et ses recherches. Détenteur d'un Ph. D. en études urbaines, il possède également des diplômes en architecture et en maîtrise d'ouvrage. Il est membre du Comité Jacques-Viger depuis avril 2017 et vice-président depuis avril 2021.



Michel Rochefort
Vice-président

Architecte, membre de l'Ordre des architectes du Québec depuis 1983, Mario Brodeur travaille dans le domaine de l'héritage culturel depuis 1980. Il a d'abord été pendant vingt ans architecte spécialiste en patrimoine au ministère de la Culture et des Communications du Québec. Dans ce cadre où il a appliqué la Loi sur les biens culturels, il était responsable du développement et de la mise en œuvre de différents programmes de soutien à la mise en valeur, tels ceux concernant le patrimoine religieux du Québec et ceux concernant le Vieux-Montréal, en plus de coordonner l'entente de développement culturel de Montréal. Depuis 2003, à titre d'architecte et de consultant en patrimoine culturel, il réalise, pour l'entreprise BRODEUR CONSULTANTS qu'il a fondée, des analyses de gestion, des inventaires, des répertoires et des études patrimoniales et propose des stratégies d'intervention aux instances administratives des niveaux fédéral, national et municipal, tout autant qu'à des promoteurs immobiliers. Ses grandes motivations sont la diffusion de la connaissance en matière de patrimoine et l'intégration d'approches novatrices d'interventions sur les composantes d'intérêt historique. Des prix et des reconnaissances lui ont été attribués. Il est membre du Comité Jacques-Viger depuis octobre 2018.



Mario Brodeur
Membre



Jonathan Cha
Membre

Docteur en aménagement de l'espace et en urbanisme, Jonathan Cha est urbanologue, architecte paysagiste MAA PQ-AAPC, consultant en patrimoine, conseiller en aménagement pour la Société du parc Jean-Drapeau, co-fondateur de MTL ville en mouvement, co-directeur de Le Virage-Campus MIL et membre du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement Le Sud-Ouest, du conseil local du patrimoine de la Ville de Westmount et de Next City Vanguard Alumni. Il enseigne à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de l'Université de Montréal et à l'École de design de l'UQAM et participe à de nombreux jurys professionnels dans le domaine de l'aménagement. Il s'intéresse particulièrement à l'histoire, aux théories, aux formes, aux sens et à la transformation des espaces publics et plus récemment à l'urbanisme transitoire. Au fil de ses recherches, il a développé une expertise sur les squares-jardins, le mont Royal et le centre-ville de Montréal. Il participe actuellement au processus d'élaboration de plusieurs plans directeurs d'aménagement. Il est membre du Comité Jacques-Viger depuis juin 2018.



Ziad Haddad
Membre

Ziad Haddad est président et directeur de création de WAA Montréal depuis octobre 2018, firme au sein de laquelle il œuvre depuis 2005. Architecte paysagiste (AAPQ, CSLA) et designer urbain (ADUQ), il est titulaire d'une maîtrise en architecture et d'une maîtrise en design urbain. Sa formation et son expertise vaste et variée dans le monde interdisciplinaire de l'architecture et du design l'ont amené à travailler sur des projets d'échelles, de types et de complexités variés. Il a travaillé à la réalisation de plusieurs projets primés, tant au Canada qu'à l'international, parmi lesquels l'annexe Ferrier de l'Université McGill, la plage urbaine de Verdun à Montréal, Taiyuan Heping Park en Chine et le National Heritage Park en Malaisie. Intéressé par les changements que nos villes et sociétés sont en train de subir tant au niveau climatique, architectural, ou social, il s'implique dans la révision de projets et c'est à ce titre qu'il est membre du CCU du Sud-Ouest depuis 2013. Il a également participé à des séances de critiques et de jury à l'Université McGill et à l'Université de Montréal. Il est membre du Comité Jacques-Viger depuis avril 2021.

Architecte membre de l'Ordre des architectes du Québec (OAQ) depuis 2000, Maryse Laberge est diplômée de l'Université de Montréal en Architecture et en Histoire de l'art. Elle détient une accréditation professionnelle LEED depuis 2004 auprès de l'USGBC, puis au CaGBC. Associée de BBBL architectes - Membre du Groupe Provencher-Roy, elle agit en tant que concepteur ou chargée de projet à la réalisation de bâtiments publics institutionnels, principalement dans le domaine de l'éducation, de la santé et du développement durable. Elle a participé à de nombreux projets écoresponsables ou certifiés LEED, dont le Pavillon d'accueil du Parcours Gouin. Elle a collaboré régulièrement avec l'Ordre des architectes du Québec, notamment à la préparation et à la correction de l'ExAC (L'examen d'admission à la profession d'architecte au Canada) et au Comité directeur pour le référentiel des compétences des architectes. Elle est aussi engagée dans l'éducation et la diffusion de la pratique professionnelle par la présentation de diverses conférences et par son implication en tant que critique invitée à différentes universités. Elle est membre du Comité Jacques-Viger depuis octobre 2018.



Maryse Laberge
Membre

Membre de l'Ordre des architectes du Québec et conceptrice chez ACDF Architecture, Laurence Le Beux a développé une solide expérience de conception et de production autant pour des projets institutionnels que résidentiels toute échelle. Avant son arrivée au sein de la firme ACDF, elle a travaillé pour les firmes Saucier + Perrotte architectes, Dominique Perrault [Paris] ainsi que Daoust Lestage Architecture en ce qui concerne les projets d'architecture et de design urbain. Tout au long de sa carrière, elle a participé à de nombreux concours qui ont été le plus souvent finalistes et lauréats. Depuis 2017, Laurence Le Beux est membre du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont. Elle participe régulièrement en tant que critique invitée à la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal. Au fil des années, elle a développé un vif intérêt et une expertise pour la réalisation de plans directeurs, la synthèse des besoins des usagers dans le développement d'un concept architectural et l'intégration de l'espace piéton en milieu urbain. Elle est membre du Comité Jacques-Viger depuis mai 2019.



Laurence Le Beux
Membre



Anne-Marie Parent
Membre

Urbaniste, architecte paysagiste et médiatrice certifiée en civil et commercial, Anne-Marie Parent est membre de l'AAPQ et de l'OUQ. Avant de diriger la firme Parent Latreille et Associés, consultants en urbanisme, architecture de paysage et environnement de 1977 à 2009, elle a occupé des postes au gouvernement fédéral et dans une firme de génie-conseil. En 2001, elle est nommée présidente du Comité national sur les Protocoles environnementaux de l'InfraGuide, une équipe d'experts examinant les conditions et opportunités environnementales en regard des infrastructures municipales et des changements climatiques. Elle a été professeure adjointe et chargée de cours à la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal. Sa présence s'est aussi fait remarquer sur la scène municipale à titre de présidente du CCU, conseillère et mairesse par intérim d'un arrondissement de la Ville de Montréal et membre de la Commission sur les transports, l'environnement et le développement durable. De 2009 à 2017, elle a siégé comme commissaire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), y a présidé huit commissions d'enquête et réalisé trois médiations en environnement. Depuis 2018, elle œuvre comme consultante et médiatrice. Elle est membre du Comité Jacques-Viger depuis décembre 2019.

PERSONNEL EN SOUTIEN AU CJV

Le CJV est soutenu dans l'accomplissement de son mandat par une équipe de quatre personnes attirées à la permanence, qui est aussi partagée avec le Conseil du patrimoine de Montréal. Ce personnel en soutien fait partie de l'équipe du Service du greffe de la Ville de Montréal.

En 2021, deux secrétaires d'unité administrative se sont succédé. Muriel Dussault a d'abord assumé cette fonction, suivie par Geneviève Gagnon à partir de novembre 2021. La secrétaire d'unité administrative est notamment responsable de la gestion des activités quotidiennes et participe à l'organisation des réunions du CJV, du CPM et du comité mixte.

Au cours de l'année 2021, trois professionnel.le.s, conseiller.e.s en aménagement, ont assuré la coordination des dossiers, fait la recherche, l'analyse et la rédaction associées au mandat du CJV et représenté celui-ci lors de réunions connexes : Myriam St-Denis, urbaniste spécialisée en patrimoine; Julie St-Onge, historienne spécialisée en patrimoine montréalais et Arnaud Dufort, formé en histoire de l'art et de l'architecture avec un profil en conservation.



DOSSIERS 2021: ENJEUX ET DÉFIS

Dossiers 2021: Enjeux et défis

En 2021, le Comité Jacques-Viger a analysé plus d'une trentaine de projets. Siégeant seul ou en comité mixte avec le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM), le CJV a tenu 26 réunions, au terme desquelles ont été émis 14 avis préliminaires et 20 avis, ainsi qu'une note. Ils sont énumérés à l'annexe 1 de ce rapport. Les projets étudiés englobent divers types d'interventions, tels la requalification de sites d'envergure, la conversion de propriétés religieuses ou institutionnelles, de grands projets immobiliers ou des interventions sur des immeubles ou dans des secteurs d'intérêt patrimonial. Les enjeux abordés recoupent également de multiples thématiques. Il peut s'agir de composantes de l'aménagement comme la trame urbaine, l'architecture ou les espaces publics, ou encore de dimensions d'ordre communautaire comme la mobilité, la mixité et la qualité de vie.

Les demandes d'avis du CJV ont habituellement pour point de départ une modification au plan d'urbanisme (ex. changement des paramètres de densité) ou un projet visé par un règlement adopté en vertu des paragraphes 1° à 3° et 5° du premier alinéa de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal⁴. Lorsque les dossiers à l'étude comportent des enjeux patrimoniaux, le CPM se joint au CJV pour siéger en comité mixte.

Les pages qui suivent reviennent sur les projets dont les avis ont été rendus publics⁵ pour mettre en lumière les réflexions et les recommandations du CJV et du comité mixte. Tout en étant généralement assortis de recommandations, les avis produits en 2021 ont été favorables, à l'exception de deux avis défavorables. Enfin, certains dossiers ont fait l'objet de plus d'une séance du comité, notamment lorsque le projet est présenté au stade préliminaire du processus.

Requalification de sites d'envergure et de grands secteurs

Le CJV et le comité mixte se sont penchés en 2021 sur plusieurs projets visant à requalifier des sites d'envergure sur le territoire montréalais. Il y a d'abord le **Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur Lachine-Est**, déposé au comité mixte et dont le territoire longe le canal de Lachine à l'est du Vieux-Lachine. Ce site est constitué de grandes propriétés industrielles dont plusieurs ont cessé leurs activités. L'objectif de ce PPU est de créer un écoquartier axé sur le transport actif et collectif, les infrastructures vertes ainsi que la diversité des activités et des habitats. Le projet a été soumis au comité mixte en deux temps en 2021, menant d'abord à un avis préliminaire sur le plan d'ensemble puis à un avis sur le projet de PPU.

Le CJV a aussi analysé le projet du **Programme particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard Pie-IX**. La demande vise à remplacer la version initiale de 2015 par un nouveau PPU. Les principes de 2015 sont conservés, mais certaines incongruités d'application comme le chevauchement de certains paramètres sont corrigées. Les hauteurs, les densités et les affectations sont revues dans le but d'inclure les meilleures pratiques d'aménagement tout en tenant compte de la réalité du marché.

Le projet de l'**aire TOD Préfontaine**, soumis au CJV, couvre les abords de la station de métro Préfontaine. Il a pour objectif la création d'un milieu de vie à échelle humaine comprenant du développement immobilier. Il est aussi orienté vers le transport actif et collectif et la consolidation d'un secteur d'emploi. Pour l'Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, il s'agit d'un premier exercice visant à établir des aires TOD autour des stations de métro de son territoire.

Un autre projet vu par le CJV est situé dans le **Campus MIL**, occupé autrefois par l'ancienne gare de triage d'Outremont. Visant entre autres la construction d'une école primaire et d'un nouveau pavillon de l'Université de Montréal, le projet s'inscrit dans la mise en œuvre du plan d'aménagement élaboré par l'Université et la Ville de Montréal. Ce plan prévoit des bâtiments dédiés à l'enseignement et à la recherche universitaire, ainsi que des logements et de nouveaux espaces publics.

4 Voir Annexe 2 : « À propos du règlement sur le Comité Jacques-Viger et de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal ».

5 Les avis préliminaires, les avis sur lesquels les instances concernées ne se sont pas encore prononcées ainsi que les notes ne sont pas rendus publics.

Les principaux enjeux de ces projets sont les suivants :

Développement durable et innovation

Dans son Plan Climat 2020-2030, la Ville de Montréal a inscrit comme orientation de « stimuler l'innovation et la créativité »⁶. Le CJV se réjouit que les projets soumis au comité comprennent généralement une dimension novatrice favorisant le développement durable. Les gestes proposés peuvent aussi bien toucher, à grande échelle, le design urbain, qu'à plus petite échelle, le projet architectural. C'est le cas pour l'**aire TOD Préfontaine** qui envisage la création d'un milieu de vie à échelle humaine, orienté vers le transport collectif. Le **PPU du boulevard Pie-IX** a également pour but de favoriser le développement durable. À ce propos, le CJV suggère que les objectifs liés au développement durable et les moyens de mise en œuvre soient affirmés davantage.

Dans le **PPU du secteur Lachine-Est**, un écoquartier est proposé comme nouveau milieu de vie. Il se veut résilient tant sur le plan social qu'environnemental, notamment face aux changements climatiques, le tout dans le respect de son héritage historique. Bien que favorable à ces objectifs, le comité mixte a recommandé dans son avis de diversifier les espaces extérieurs en laissant la place à une nature plus libre, à l'agriculture urbaine et à d'autres aménagements novateurs.

Insertion urbaine

L'un des défis importants pour les projets sur les sites d'envergure est de s'insérer harmonieusement dans le contexte urbain. Dans le **secteur Lachine-Est**, le comité mixte recommande d'améliorer l'articulation entre le Vieux-Lachine et le territoire du PPU à leur point de rencontre, notamment en diminuant la hauteur de construction. Pour le projet du **Campus MIL**, le CJV suggère de faire du futur Centre d'innovation de l'Université de Montréal un trait d'union entre le secteur Atlantic et le Campus. Il propose aussi de moduler la hauteur de la nouvelle école en tenant compte des autres bâtiments du Campus MIL. Pour le **PPU du boulevard Pie-IX**, le CJV voit d'un œil positif la volonté d'assurer la perméabilité des aménagements d'un secteur à l'autre.

Patrimoine et industries

L'enjeu du patrimoine touche sans équivoque les zones industrielles, qui font de plus en plus l'objet de revitalisations. À **Lachine-Est**, le comité mixte propose aux requérants de développer des stratégies de réutilisation des bâtiments industriels patrimoniaux. Touchant aussi bien les usages que la forme bâtie, ces stratégies devraient viser en priorité les bâtiments inoccupés et ceux susceptibles de le devenir à brève échéance.

Mobilité et transport

En associant la mobilité et le transport à la requalification des sites d'envergure, celle-ci devient une occasion de contribuer à la transition écologique. Ainsi, pour le **PPU du boulevard Pie-IX**, le CJV souhaite que soient mises en relief les intentions liées à la mobilité active, au réseau cyclable et à la sécurité des piétons et des cyclistes, notamment aux abords des stations du SRB. Pour le **Campus MIL**, le CJV recommande que les cases de stationnement prévues près de la nouvelle école soient aménagées de façon écologique et durable.

Projets immobiliers

Parmi les projets immobiliers analysés en 2021, celui du **4500, rue Hochelaga**, à proximité du marché Maisonneuve, prévoit la démolition d'un bâtiment commercial et la requalification du site avec un projet mixte résidentiel, commercial et communautaire. Le site s'inscrit dans une planification détaillée du **secteur Bennett-Letourneux** qui a aussi donné lieu à un avis du CJV en 2021, préalablement à celui du 4500. Cette planification détaillée a pour objectif de faire émerger un milieu de vie complet, avec des logements variés, des espaces verts, une offre commerciale diversifiée et des activités d'emploi.

Le **projet Westbury**, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, est situé au croisement de l'autoroute Décarie et de la voie ferrée du Canadien Pacifique. Il fait partie d'un vaste secteur en plein redéveloppement qui inclut l'ancien Hippodrome de Montréal. Il s'agit ici d'une demande de modification du plan d'urbanisme pour porter de 12 à 15 étages la hauteur permise sur le lot du bâtiment 7. Le CJV s'est aussi prononcé sur le projet **MR-63 à la place William-Dow**, dans le

⁶ Ville de Montréal, *Plan climat 2020-2030*, 2020, p.15 (https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/Plan_climat%2020-16-16-VF4_VDM.pdf).

quartier Griffintown de l'arrondissement du Sud-Ouest. Ce projet artistique et architectural se veut une vitrine de la culture montréalaise.

Le **1712-1810, rue des Bassins** concerne un projet de 295 logements dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à proximité du canal de Lachine. Pour ce projet, une demande de modification du programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur Griffintown a d'abord été soumise pour faire passer la hauteur permise de 25 à 44 m puis, dans un second temps, à 60 m. Abandonné durant le processus règlementaire, ce projet a fait l'objet de deux avis défavorables du CJV en 2021.

Les principaux enjeux de ces projets sont les suivants :

Vitalité économique

Un vecteur commun et positif des projets immobiliers est la création de milieux de vie où la vitalité économique est également favorisée. Le **4500, rue Hochelaga** et le **projet Westbury** sont deux exemples de projets mixtes à vocation résidentielle et commerciale. Le premier comprend notamment une composante communautaire et le second une fonction institutionnelle.

Densité

Dans le contexte actuel de pression immobilière et de rentabilisation, les demandes de modification des paramètres de densité établis par le plan d'urbanisme sont fréquentes. L'un des défis qu'elles posent est celui de l'insertion harmonieuse du projet, en respect avec le bâti environnant. Cet enjeu se pose non seulement pour les sites d'envergure, mais aussi à plus petite échelle, pour les projets immobiliers.

Par exemple, tout en étant favorable à l'augmentation de la hauteur et du coefficient d'occupation du sol (COS) pour le **4500, rue Hochelaga**, le CJV recommande d'en assurer l'arrimage au cadre bâti, en travaillant notamment sur sa périphérie pour éviter une rupture avec le tissu urbain et les gabarits existants⁷. L'augmentation de la densité pouvant avoir pour contrepartie la réduction de l'ensoleillement des cours intérieures, le CJV a recommandé de s'assurer qu'elles reçoivent assez de soleil.

S'agissant du **1712-1810, rue des Bassins**, objet de deux avis défavorables, le CJV estime qu'avec la hauteur proposée, le projet ne s'insère pas adéquatement dans la trame urbaine. Cet enjeu se manifeste tout particulièrement dans Griffintown, d'où la suggestion du CJV de poursuivre la réflexion sur les hauteurs et la densité à l'échelle du quartier. Cette réflexion doit notamment inclure les vues à protéger, aussi bien vers le mont Royal que vers le canal de Lachine, dont il faut protéger l'échelle du bâti.

Concertation

La logique voulant que tout projet soit conçu en cohérence avec son environnement immédiat suppose la concertation des parties prenantes. Ainsi, le projet du **1712-1810, rue des Bassins** pourrait devenir exemplaire et contribuer à la qualité de vie des résidents du secteur si sa planification s'appuyait sur une démarche concertée, faisant place par exemple aux perspectives relatives au canal de Lachine par Parcs Canada et aux projets de fouilles et de mise en valeur archéologiques de la Ville de Montréal. À une autre échelle, en ce qui concerne le **projet Westbury**, le CJV suggère de poursuivre les démarches auprès du Canadien Pacifique pour la construction d'une passerelle au-dessus de la voie ferrée permettant notamment d'accéder à la station de métro Namur.

Établissements scolaires

En réponse au manque de places dans les écoles existantes, le gouvernement du Québec a inscrit plusieurs projets d'écoles à la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure. Cette loi a pour objectif de « faire bénéficier les Québécois plus rapidement des infrastructures qui en résultent (...) »⁸. Deux projets vus en 2021 par le CJV découlent de cette initiative. Ils sont sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures (SQI).

Un premier projet vise une **nouvelle école secondaire dans le secteur du parc Jean-Desprez**, dans l'arrondissement d'Anjou. La demande vise à modifier le plan d'urbanisme dans le but d'augmenter la hauteur permise et de retirer l'affectation « parc » d'une partie de ce secteur pour pouvoir y accueillir des activités d'enseignement. Le second projet concerne la

7 Contenu tiré de l'avis portant sur le secteur Bennett-Letourneau.

8 Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure, chapitre A-2.001, 1er avril 2022, <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/A-2.001> (site consulté en août 2022).

construction des **écoles primaire et secondaire Albert-Hudon** dans l'arrondissement de Montréal-Nord, sur un terrain situé à proximité du cégep Marie-Victorin et de l'Hôpital Rivière-des-Prairies. La demande vise une modification des paramètres de densité prévus au plan d'urbanisme.

Les principaux enjeux de ces projets sont les suivants :

Espaces verts et aires de loisir

La localisation de ces projets est souvent déterminée par la SQI à la suite d'une analyse des terrains disponibles. Intervenant en amont du processus conduisant au CJV, cette approche pose en des termes différents le défi de l'insertion, qu'il s'agisse de grands espaces verts, de milieux résidentiels ou de noyaux patrimoniaux.

De plus, le CJV est d'avis qu'un projet d'école doit accorder une place importante aux espaces extérieurs comme lieux de loisir libre ou de détente pour les usagers. À défaut de remettre en question la localisation des projets, le CJV choisit de proposer, comme pour la **nouvelle école secondaire dans le secteur du parc Jean-Desprez**, des gestes de verdissement audacieux afin de pallier la perte d'un espace vert. Il recommande de remplacer certains espaces minéralisés par des espaces multifonctionnels. À titre d'exemple, le débarcadère d'autobus pourrait être végétalisé afin de servir aussi de terrain de jeux.

De même, dans l'avis portant sur les **écoles primaire et secondaire Albert-Hudon**, le CJV propose de mieux intégrer la nature dans l'aménagement paysager du site. Il suggère de tirer profit des caractéristiques du terrain et d'en faire un lieu de contact avec la nature en conservant la totalité des arbres du boisé et en créant un lien vers le parc-nature du Ruisseau-De Montigny.

Mobilité durable

La mobilité durable doit être considérée dans l'aménagement d'établissements scolaires, vu le nombre élevé de déplacements qu'ils génèrent. Il s'agit là d'une opportunité en vue de la transition écologique. Ainsi, dans l'avis concernant les **écoles primaire et secondaire Albert-Hudon**, le CJV suggère d'ancrer le projet dans la stratégie de mobilité durable de l'Arrondissement en aménageant des liens piétons

et cyclables sécuritaires, en renforçant le transport collectif et en réduisant les espaces de stationnement.

Grands domaines religieux et institutionnels

S'agissant des grandes propriétés institutionnelles, le comité mixte s'est penché sur une demande relative à l'**ancienne maison-mère des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie**. Située sur le flanc nord du mont Royal dans l'arrondissement d'Outremont, cette propriété est comprise dans le site patrimonial déclaré du Mont-Royal. En 2010, une modification au plan d'urbanisme et l'adoption du règlement 09-003 en vertu de l'article 89 avaient permis la transformation de l'immeuble en résidence multifamiliale. Le projet soumis en 2021 vise la modification de ce règlement pour autoriser quatre nouveaux usages : restaurant, salle événementielle, ferme urbaine et celliers.

Le comité mixte a aussi analysé des projets relatifs à d'anciens hôpitaux. Il a notamment émis un avis sur la requalification du **Site de l'ancien Hôpital Royal Victoria et de l'Institut Allan Memorial**, sur le flanc sud du mont Royal. Ce projet phare pour le territoire montréalais, mené par la SQI avec la collaboration de plusieurs partenaires, conduirait l'Université McGill à occuper une partie du site et des pavillons de l'Hôpital Royal Victoria. Le projet comprend aussi un programme immobilier visant les autres pavillons, l'Institut Allan Memorial et les terrains disponibles. Il a été présenté au comité mixte au printemps 2021 afin qu'il se prononce sur deux projets de règlement, l'un modifiant le plan d'urbanisme et l'autre adopté en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal. Préalablement, en 2020, un avis préliminaire avait été émis par le comité mixte sur le plan directeur du site.

Le second projet relatif à un ancien hôpital touche le **Site de l'ancien Hôpital Grace Dart**, au 6085, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à proximité de la station de métro Cadillac. Ce projet vise la restauration de l'ancien hôpital et sa conversion à des fins résidentielles, ainsi que la construction de nouveaux logements. La modification du plan d'urbanisme requise pour ce projet touche les paramètres de densité relatifs à la hauteur, au taux d'implantation et au COS.

Le comité mixte a aussi émis un avis sur le **Pôle Saint-Urbain (Hôtel-Dieu et ses abords)**, qui n'est pas à proprement parler un domaine institutionnel, mais un secteur englobant approximativement les bâtiments bordant le côté ouest de la rue Saint-Urbain entre les rues Milton et Duluth, donc incluant l'Hôtel-Dieu. Pour ce projet, l'Arrondissement du Plateau-Mont-Royal souhaite permettre l'occupation des immeubles vacants ou qui le deviendront prochainement à d'autres fins que celles correspondant à l'affectation « Grand équipement institutionnel » en vigueur au moment de l'analyse du dossier par le comité mixte.

Les principaux enjeux de ces projets sont les suivants :

Conservation du bâti

La conversion d'ensembles institutionnels soulève à peu près toujours d'importants enjeux patrimoniaux. Pour tout immeuble d'intérêt patrimonial, le comité mixte préconise avant tout la conservation des éléments d'intérêt existants. Dans le cas **l'ancienne maison-mère des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie**, dont la chapelle serait transformée en salle événementielle, le comité mixte recommande une approche d'intervention minimale sur les éléments caractéristiques. Il recommande aussi la conservation du mobilier liturgique de la chapelle et le maintien des bancs dans la chapelle ou, à défaut, leur réutilisation ailleurs dans le bâtiment.

Démolitions

En contrepoint à la réflexion sur la conservation du bâti, le CJV et le comité mixte ne peuvent que s'inquiéter devant le grand nombre d'églises qui sont démolies ou qui risquent de l'être à brève échéance, à Montréal comme ailleurs au Québec. Certes, la conservation des églises pose un défi colossal, compte tenu de la taille des bâtiments, des coûts d'entretien et du déclin de leur fonction culturelle. Or, la démolition est souvent la solution retenue alors que des options alternatives, axées sur la conversion totale ou partielle de l'église, sont envisageables et méritent d'être étudiées de plus près. Le comité mixte est d'avis qu'avant de proposer la démolition, on doit montrer les scénarios qui ont été évalués. Il recommande aussi une étude de faisabilité de la conservation de l'église comprenant le coût estimatif d'une telle option.

La requalification de grands ensembles institutionnels passe parfois par la démolition de bâtiments ou de parties de bâtiments afin de répondre aux besoins fonctionnels des futurs occupants. C'est le cas du projet de requalification du **Site de l'ancien Hôpital Royal Victoria et de l'Institut Allan Memorial**, qui prévoit la démolition de plusieurs bâtiments importants. Les grands complexes étant le plus souvent des lieux d'intérêt patrimonial dans leur ensemble, le comité mixte garde un œil attentif sur la préservation de leurs caractéristiques.

Valeur paysagère et vues d'intérêt

À l'occasion de la requalification d'une grande propriété institutionnelle, il est souvent proposé de densifier le site par des constructions additionnelles, en occupant tout ou partie des espaces verts. Pour le comité mixte, il faut préserver ces espaces verts qui sont une composante dominante de l'intérêt patrimonial du lieu. La conservation concerne non seulement le bâti, mais aussi les composantes paysagères. Celles-ci devraient être prises en compte et mises en valeur dès la conception du projet de requalification, à la lumière d'un inventaire paysager.

La protection des vues d'intérêt fait également partie, dans bien des cas, de la préservation de la valeur patrimoniale. Le **Site de l'ancien Hôpital Royal Victoria et de l'Institut Allan Memorial** et le **Pôle Saint-Urbain** sont tous deux situés dans le site patrimonial déclaré et cité du Mont-Royal. Les vues d'intérêt y sont de première importance. Dans l'avis du **Site de l'ancien Hôpital Royal Victoria et de l'Institut Allan Memorial**, le comité recommande de privilégier les espaces ouverts afin de protéger les vues d'intérêt. Il demande aussi qu'on démontre que les hauteurs résultant de la modification du plan d'urbanisme contribuent à mettre en valeur les bâtiments patrimoniaux. Dans l'avis du **Pôle Saint-Urbain**, le comité suggère de limiter la hauteur sur le terrain au nord de l'Hôtel-Dieu, actuellement occupé par un stationnement, et de veiller à y préserver le corridor visuel vers le jardin des Hospitalières et vers le mont Royal à partir de la rue Saint-Urbain.

Accès public

Le comité mixte se préoccupe de l'accès public aux terrains de grande envergure. Pour le **Site de l'ancien Hôpital Royal Victoria et de l'Institut Allan Memorial**, le comité recommande que l'espace vert entre l'ancien hôpital et l'Institut Allan Memorial soit accessible au public. Il suggère d'inclure au projet de règlement en vertu de l'article 89 des critères d'aménagement favorisant l'accès du site et son appropriation par les citoyens. Dans le cas du **Site de l'ancien Hôpital Grace Dart**, le comité mixte suggère de distinguer les liens entre les espaces accessibles au public de ceux menant aux espaces privés.

Développement durable

Pour le **Site de l'ancien Hôpital Royal Victoria et de l'Institut Allan Memorial**, qui est situé dans l'écoterritoire « les sommets et les flancs du mont Royal », le comité mixte recommande que soient détaillées dans le plan directeur d'aménagement les mesures liées à la gestion des eaux pluviales. Le comité note aussi que la déconstruction de bâtiments institutionnels générera une importante quantité de matériaux. Il suggère d'inclure au projet de règlement en vertu de l'article 89 des balises s'appliquant au programme de démolition, incluant les moyens envisagés pour le recyclage des matériaux. Enfin, estimant que « le bâtiment le plus durable et respectueux de l'environnement est celui qui existe déjà »⁹, le comité préconise de maintenir les bâtiments existants avant d'envisager de nouvelles constructions, considérant qu'ils jouent un rôle important dans l'atteinte des objectifs de carboneutralité du Plan climat 2020-2030 de la Ville de Montréal.

Nuisances et acceptabilité sociale

La reconversion d'ensembles institutionnels mène souvent à de nouveaux usages et de nouvelles activités avec lesquels le milieu d'insertion devra désormais cohabiter. **L'ancienne maison-mère des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie** abritera dorénavant un restaurant ouvert aux occupants de l'immeuble et au public. La chapelle reconvertie accueillera des événements d'envergure variable. Le va-et-

vient associé à ces nouvelles activités pourrait constituer une source de nuisance pour le voisinage. C'est pourquoi le comité recommande l'élaboration d'un plan de gestion des activités de l'immeuble. Il suggère aussi de poursuivre les démarches visant à assurer l'acceptabilité sociale du projet.

Le comité mixte souligne d'ailleurs l'importance des consultations publiques. Pour tout projet qui y est soumis, le comité est d'avis que l'information destinée aux citoyens doit être substantielle et adéquatement présentée afin d'être aisément comprise. À cet égard, en vue des consultations publiques sur le **Site de l'ancien Hôpital Royal Victoria et de l'Institut Allan Memorial**, le comité mixte recommande qu'on produise des documents visuels et techniques complets et conviviaux.

Quartiers, secteurs et bâtiments d'intérêt patrimonial

En 2021, le comité mixte a vu plusieurs dossiers qui soulèvent d'importants enjeux patrimoniaux. Certains d'entre eux concernent des secteurs ou des propriétés au centre-ville, un territoire à la fois riche en histoire et soumis à de constantes transformations.

Le dossier du **Quartier chinois de Montréal**, dans l'arrondissement de Ville-Marie, est à la fois important et révélateur. En réponse aux inquiétudes de la communauté et d'organismes en patrimoine devant la pression immobilière et son impact potentiel sur le caractère patrimonial du quartier, un comité de travail a été formé en mai 2021 à la demande de la mairesse de Montréal et de la ministre de la Culture et des Communications¹⁰. Les travaux et les études de caractérisation de ce comité ont mené à un projet de modification du plan d'urbanisme ayant pour but de protéger le quartier chinois et ses bâtiments. Ce projet prévoit la reconnaissance de l'ensemble du quartier chinois comme secteur de valeur exceptionnelle, la révision des paramètres de densité et des limites de hauteur et l'inclusion d'une disposition relative à l'archéologie dans le document complémentaire.

9 Institut climatique du Canada, 2022, <https://choixclimatiques.ca/lavenir-passe-aussi-par-les-vieilles-pierres/> (site consulté en août 2022).

10 Gouvernement du Québec, Ministère de la Culture et des Communications, *Communiqués*, "Le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal unissent leurs efforts pour protéger le caractère patrimonial du quartier chinois de Montréal", Québec, 26 mai 2021 (<https://www.mccq.gouv.qc.ca/>) (site consulté en août 2022).

Les principaux enjeux relatifs au patrimoine sont les suivants :

Dans ses recommandations sur le **Quartier chinois**, le comité mixte suggère d'assurer la conservation de la vitalité du lieu, une caractéristique de ce quartier. Il recommande d'approfondir les connaissances à son sujet par le biais d'études de caractérisation portant sur les pratiques et les traditions, la vie communautaire et l'activité commerciale. Il suggère également une réflexion sur la vocation résidentielle du quartier et sur une éventuelle aide financière à la remise en état des immeubles.

Les enjeux patrimoniaux surgissent également dans d'autres types de projets tels que le réaménagement d'une rue dans un secteur patrimonial, la revitalisation d'anciens bâtiments industriels, la restauration des façades d'immeubles patrimoniaux, etc. À cet égard, le CJV et le comité mixte font valoir l'importance de recourir à des experts en conservation avant d'intervenir sur un immeuble ou dans un secteur d'intérêt patrimonial. Leur expertise est fortement recommandée afin d'assurer la conservation des caractéristiques du lieu. La formulation d'une stratégie de conservation, souvent recommandée dans les avis des comités, requiert également une expertise propre.

L'encadrement réglementaire contribue également à la réussite d'un projet. Dans l'avis du **Pôle St-Urbain (Hôtel-Dieu et ses abords)**, le comité mixte recommande de bonifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal afin d'encadrer de façon plus étroite le redéveloppement de ce secteur. Dans l'avis du **Quartier chinois de Montréal**, le comité mixte recommande des mesures immédiates comme un règlement de contrôle intérimaire pour éviter que les mesures de préservation envisagées soient mises en péril par des projets en gestation ou d'éventuels droits acquis.

Enfin, le CJV et le comité mixte considèrent qu'il est important d'accentuer les efforts voués à l'entretien des immeubles d'intérêt patrimonial, dont certains sont vacants. Il s'agit d'une action nécessaire afin d'éviter leur dégradation à long terme, avec leur démolition comme aboutissement inéluctable.



RECOMMANDATIONS DU CJV

Recommandations du CJV

Parmi les recommandations qui ressortent des projets étudiés par le Comité Jacques-Viger en 2021, bon nombre s'inscrivent dans la continuité de celles des années précédentes :

Insertion urbaine et densification

1. Que l'insertion des projets soit planifiée en soignant particulièrement les interfaces pour qu'elles s'harmonisent avec le bâti environnant et les gabarits existants.
2. Que la densification, notamment quant à la hauteur de construction autorisée, tienne compte de l'échelle des quartiers d'insertion des projets.
3. Que les projets susceptibles d'altérer les vues vers le mont Royal et celles vers d'autres lieux emblématiques comme le canal de Lachine soient abordés avec sensibilité et un authentique souci de les protéger et les mettre en valeur.

Quartiers, secteurs et bâtiments d'intérêt patrimonial

4. Qu'avant d'intervenir dans un immeuble, un quartier ou un secteur d'intérêt patrimonial, on ait recours à l'expertise appropriée et, lorsque la préservation de la vitalité d'un milieu est en cause comme dans le Quartier chinois de Montréal, qu'on prenne soin d'en documenter les traditions, la vie communautaire et l'activité commerciale.
5. Que la conservation des éléments d'intérêt soit priorisée lorsqu'il s'agit d'intervenir sur un immeuble d'intérêt patrimonial et que l'approche d'intervention soit minimale.
6. Que les bâtiments industriels patrimoniaux fassent l'objet de stratégies de réutilisation touchant aussi bien les usages que la forme bâtie.

Domaines religieux et institutionnels, établissements scolaires

7. Que lorsque l'avenir d'une église ou d'un ensemble religieux est en cause, le projet fasse au préalable l'objet de scénarios quant à la conservation du bâtiment et celle du mobilier liturgique.
8. Que la préservation des espaces verts et la mise en valeur des composantes paysagères soient inscrites d'entrée de jeu dans les projets sur les domaines institutionnels et les sites d'envergure, avec des dispositions visant à les rendre accessibles au public.
9. Que les projets d'établissements scolaires accordent une place importante aux espaces extérieurs au bénéfice des usagers, en incluant par exemple des gestes de verdissement audacieux, en tirant profit des caractéristiques naturelles du terrain, etc.

Développement durable et transition écologique

10. Que le maintien des bâtiments existants soit préféré à leur démolition et leur remplacement par de nouvelles constructions et que l'entretien des immeubles d'intérêt patrimonial vacants soit accéléré et soutenu.
11. Que les documents de planification des projets affirment davantage les objectifs liés au développement durable, à la carboneutralité et à la mobilité active, ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Concertation et consultation publique

12. Que la planification d'un projet s'appuie sur une démarche concertée entre les parties prenantes, axée sur l'acceptabilité sociale et sur la qualité de vie des résidents du milieu d'insertion.
13. Qu'en préparant la consultation publique sur un projet qui lui est assujéti, on s'assure que l'information destinée aux citoyens est complète et facile à comprendre.



PRÉOCCUPATIONS ET PERSPECTIVES

Préoccupations et perspectives

Si l'année 2021 s'est déroulée entièrement sous le joug de la pandémie de Covid-19, il n'en reste pas moins qu'un certain *modus vivendi* s'est installé. Ainsi, malgré le maintien du télétravail et des réunions en visioconférence, on a assisté au retour progressif des rencontres en présentiel, des visites de lieux, du travail en bibliothèque ou dans les centres d'archives.

Outre son impact sur le travail, la pandémie a agi comme révélateur de certains enjeux d'aménagement urbain et de certains aspects du « vivre en ville ». Dans son rapport d'activités de l'an dernier, le CJV en évoquait plusieurs. Sans les reprendre en détail, rappelons la popularité des parcs et espaces verts comme contrepoids au confinement et comme lieu de détente ou d'exercice, ou encore les mesures de stimulation de la reprise de l'activité au centre-ville et dans les artères commerciales.

Vers un nouveau « vivre en ville »

Dans les projets étudiés par le CJV ou en comité mixte durant l'année 2021, les impératifs d'un nouveau « vivre en ville » commencent à être pris en compte dans les approches de planification et les propositions d'aménagement. Un démarrage modeste, certes, mais qui est bienvenu, pour autant qu'il se poursuive. À cet égard, moins comme préoccupation que comme perspective ou comme vœu, la démarche d'élaboration du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM 2050) est tout indiquée pour prendre acte de cet enjeu et l'inclure comme opportunité stratégique pour la suite de choses.

De même, le défi de la transition écologique n'a rien perdu de son urgence en 2021, bien au contraire. Le CJV en faisait une de ses préoccupations majeures de 2020, sous la rubrique de l'adaptation aux changements climatiques. Plus récemment, la tendance inflationniste a eu pour effet de détourner quelque peu le regard de cet enjeu. Pourtant, les dossiers du CJV en 2021 montrent que les mesures favorisant le développement durable sont de plus en plus systématiquement prévues dans la conception des projets et inscrites dans la programmation de leur mise en œuvre.

Le CJV se réjouit de ces progrès. Il continue tout de même d'être vigilant à l'égard de chaque projet. Il estime qu'il

encore, le PUM devrait devenir le principal vecteur des mesures d'aménagement et d'urbanisme associées à la transition écologique.

Vers le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050

Dès 2020, le CJV a été approché pour participer à la démarche d'élaboration du PUM, dont l'adoption est prévue pour 2024 et qui remplacera le Plan d'urbanisme actuel, en vigueur depuis novembre 2004, et le Plan de transport de 2008. Le CJV a alors participé à deux séances d'information à la suite desquelles il a produit un commentaire. Il a aussi participé à deux ateliers thématiques, l'un sur les espaces publics et l'autre sur la forme urbaine.

En mars 2021, le CJV s'est prononcé sur une version préparatoire du document « Projet de ville : vers un plan d'urbanisme et de mobilité ». Adopté et rendu public en juin 2021, le Projet de ville est un énoncé de vision stratégique préalable au PUM. Il « expose les grandes intentions de la Ville en matière d'urbanisme et de mobilité » et « contribue à jeter les bases du PUM 2050 à venir »¹¹. Au moment où s'écrit ce rapport d'activités, le Projet de ville fait l'objet d'une consultation publique sous l'égide de l'Office de consultation publique de Montréal.

Comme le disait le rapport d'activités 2020 du CJV, le comité se réjouit que la révision du plan d'urbanisme ait été entreprise. Les problématiques d'aujourd'hui ne sont pas les mêmes qu'en 2004. Pensons à l'importance des réseaux structurants de transport collectif, à la convivialité des quartiers, au logement abordable et à la transition écologique. Les principes et les pratiques en urbanisme ont aussi évolué depuis lors.

Le CJV note également l'évolution des enjeux d'aménagement liés à la forte pression immobilière. Ses répercussions sur le cadre bâti se font particulièrement sentir dans les quartiers centraux, y compris dans des secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle comme le Quartier chinois de Montréal. L'appel

11 Ville de Montréal, *Projet de ville : vers un plan d'urbanisme et de mobilité*, 2021, p.15 (https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MEDIAS_FR/ADMINISTRATION/MEDIA/DOCUMENTS/PROJET%20DE%20VILLE_FINAL.PDF).

à la densification devient prétexte à étendre les secteurs de grande hauteur, à recourir systématiquement aux surhauteurs et au façadisme, à mettre en péril le profil urbain du centre-ville et la visibilité du massif du mont Royal et, plus récemment, les traits essentiels de lieux chargés d'histoire comme le canal de Lachine et les berges du Saint-Laurent.

Le PUM 2050 devrait avoir pour objectif premier d'arrimer l'évolution du territoire montréalais à une vision d'ensemble cohérente. Son entrée en vigueur devrait accélérer la mise en œuvre de pratiques innovantes en matière d'aménagement et de gestion du patrimoine bâti.

Vers des solutions en habitation et en transports collectifs

En matière d'habitation comme à l'égard des transports collectifs, le Comité Jacques-Viger n'est pas sur la ligne de front. Ses membres sont toutefois pleinement conscients que les besoins pressants en ces domaines donneront naissance à des projets qui interpellent le CJV.

En attendant, les signes avant-coureurs paraissent prometteurs. En matière d'habitation, les nouvelles administrations municipales de plusieurs grandes villes du Québec se sont engagées à s'attaquer à cette problématique. Elles veulent l'aborder sous tous ses angles. Elles veulent aussi le faire en concertation entre elles et avec l'ensemble des partenaires publics et privés.

En matière de transports collectifs, le CJV s'était dit préoccupé par le projet du REM de l'Est tel que proposé par CDPQ Infra en décembre 2020. Depuis lors, le projet a été pris en charge par un groupe de travail interdisciplinaire, formé de la Ville de Montréal, du ministère des Transports, de la Société de transport de Montréal (STM) et de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM). Le CJV croit que le processus y gagne beaucoup en transparence et en cohérence avec l'ensemble des stratégies d'équipement et d'aménagement du territoire.

Cela dit, à l'aube de l'année 2022 qui marquera les 10 ans du Comité Jacques-Viger, ses membres savent que les problématiques et les enjeux évoqués ici continueront de les interpeller. Le travail de sensibilisation et de soutien inhérent à leur mandat se poursuivra.



BILAN DES ACTIVITÉS DU CJV



BILAN DES ACTIVITÉS DU CJV

RENCONTRES ET AVIS

En 2021, le CJV a tenu **26 réunions**, dont 13 en comité mixte avec le Conseil du patrimoine de Montréal.

Au total, le CJV et le comité mixte ont traité **39 dossiers**. Ils ont produit **34 avis ou avis préliminaires**, soit 16 par le CJV et 18 par le comité mixte, ainsi que **1 note** par le CJV.

En guise de comparaison, en 2020, le CJV et le comité mixte ont tenu 22 réunions, produit 32 avis ou avis préliminaires et traité 38 dossiers.

Données 2021

TYPE D'AVIS	CJV	COMITÉ MIXTE	NOMBRE TOTAL (2020)
Avis	13	7	20 avis
Avis préliminaire	3	11	14 avis préliminaires
Note	1	-	1 note
Autres demandes traitées	4	-	4 autres demandes traitées
Total (avis/avis préliminaires)	16	18	34 avis/avis préliminaires
Total global	21	18	39 dossiers traités

Types de projets vus par chaque instance¹²

Nature du projet	CJV	COMITÉ MIXTE
Modification au Plan d'urbanisme	●	
Modification au Plan d'urbanisme visant un immeuble ou un secteur protégé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (cité, classé ou déclaré)		●
Projet dérogatoire (article 89, paragraphes 1, 2, 3 et 5 de la Charte de la Ville)	●	
Projet dérogatoire (article 89, paragraphes 1, 2, 3 et 5 de la Charte de la Ville) visant un immeuble ou un secteur protégé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (cité, classé ou déclaré)		●

12 Pour plus de détails, voir le règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022) et celui sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136).

AUTRES ACTIVITÉS DU CJV

Pandémie et technologie

Depuis 2020, les activités du Comité Jacques-Viger ont été limitées par le contexte de la pandémie de Covid-19, qui a imposé une transition vers le mode de travail en virtuel. En 2021, les séances du Comité Jacques-Viger et du comité mixte ont eu lieu en visioconférence, permettant à ces instances d'accomplir leurs mandats de façon tout aussi assidue.

Nouvelle nomination au CJV et renouvellement de mandats

En début d'année, le processus de nomination d'un nouveau membre a été amorcé par un appel de candidatures diffusé dans divers journaux, infolettres et auprès de différents ordres professionnels. Le choix du comité de sélection mis sur pied à cette fin s'est arrêté sur Ziad Haddad, architecte paysagiste et designer urbain, qui a été nommé pour un premier mandat de trois ans par le conseil municipal à sa séance d'avril 2021. À cette même séance, le conseil municipal a renouvelé le mandat d'Isabelle Giasson, la nommant première vice-présidente. Il a aussi nommé Michel Rochefort, déjà membre au CJV, au poste de deuxième vice-président.

À sa séance d'août 2021, le conseil municipal a renouvelé les mandats de trois membres, celui de Jonathan Cha à partir de juin 2021 et ceux de Maryse Laberge et Mario Brodeur à partir d'octobre 2021.

Changement d'élu.e.s responsables

À la suite des élections municipales de l'automne 2021, M. Robert Beaudry est devenu le responsable politique du Comité Jacques-Viger à partir du 24 novembre. M. Beaudry est conseiller de ville, membre du comité exécutif, responsable de l'urbanisme, de la participation citoyenne et de la démocratie. Il succède à Mme Sophie Mauzerolle et M. Éric Alan Caldwell qui avaient occupé le poste de responsable du CJV en 2021.

Durant leurs mandats respectifs, le président du CJV a participé à deux rencontres statutaires avec Mme Mauzerolle et une rencontre avec M. Beaudry. Ces réunions avaient pour but de leur présenter le mandat et les activités du CJV et de les tenir informés des préoccupations du comité.



ANNEXES

ANNEXE 1

Avis et note produits par le CJV et le comité mixte en 2021

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des avis et la note produits par le CJV et le comité mixte durant l'année 2021. Les avis deviennent publics lorsque les projets font l'objet d'une décision par l'instance concernée. Ils sont alors mis en ligne sur le site Internet du CJV. Les avis préliminaires et les notes, qui sont destinés aux requérants des projets, ne sont pas diffusés publiquement.

Projet	Nature du projet	Type d'avis	
		CJV	Comité mixte
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville			
Transformation de la résidence des Sœurs de la Providence (12225, rue Grenet)	Modification du plan d'urbanisme pour agrandir l'affectation « Grand équipement institutionnel » en vue de l'aménagement d'un centre culturel et communautaire dans le secteur Cartierville		Avis préliminaire (AC21-AC-01)
Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève			
École secondaire, secteur Sainte-Geneviève	Modification du plan d'urbanisme créant un nouveau secteur, augmentant la hauteur permise et modifiant le taux d'implantation pour la construction d'une école secondaire	Avis préliminaire (C21-IBSG-01) Avis (C21-IBSG-02)	
Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve			
Aire TOD Préfontaine	Modification du plan d'urbanisme augmentant la hauteur et la densité permises et modifiant l'affectation du sol dans l'aire TOD Préfontaine afin d'orienter le développement autour de la station de métro	Avis (C21-MHM-01)	
Secteur Bennett-Letourneux	Modification du plan d'urbanisme afin d'augmenter les hauteurs et la densité permises dans le secteur Bennett-Letourneux	Avis (C21-MHM-02)	
4500, rue Hochelaga (Secteur Bennett-Letourneux)	Projet immobilier lié à un projet de règlement adopté en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville. Le projet vise la démolition d'un bâtiment commercial au 4500, rue Hochelaga et la construction d'un projet mixte résidentiel, commercial et communautaire	Avis (C21-MHM-03)	
Site de l'ancien Hôpital Grace Dart (6085, rue Sherbrooke Est)	Modification du plan d'urbanisme visant la hauteur, le taux d'implantation et le COS en vue de la reconversion de l'ancien Hôpital Grace Dart à des fins résidentielles		Avis (AC21-MHM-01)
Couvent Sainte-Émélie (4837, rue Adam)	Modification du plan d'urbanisme touchant l'affectation, la densité et les espaces verts en vue de la requalification de l'ancien couvent à des fins résidentielles et communautaires, la construction de nouveaux logements et la création d'un nouveau parc		Avis préliminaire (AC21-MHM-02) Avis préliminaire (AC21-MHM-03)

Projet	Nature du projet	Type d'avis	
		CJV	Comité mixte
Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles			
Modification aux secteurs 20-06, 20-T1 et 20-09	Modification du plan d'urbanisme dans des terrains industriels de la Pointe-de-l'Île, augmentant la densité de construction dans une partie des secteurs 20-06, 20-T1 et 20-09 et créant le secteur 20-04	Avis (C21-RDPPAT-01)	
Modification au plan d'urbanisme afin d'augmenter la densité pour une partie du secteur 20-04	Modification du plan d'urbanisme en vue de créer un nouveau secteur de plus forte densité (20-10) à même le secteur 20-04 existant, dans le secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle du village de Pointe-aux-Trembles		Avis préliminaire (AC21-RDPPAT-01)
Arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce			
Projet Westbury (bâtiment 7)	Modification du plan d'urbanisme visant la hauteur, la création d'un nouveau secteur (04-T7) et l'affectation; le bâtiment 7 aurait 15 étages et serait d'usage mixte	Avis (C21-CDNNDG-01)	
Façades de l'ancien Théâtre Empress (5550-60, rue Sherbrooke Ouest)	Présentation du projet de revitalisation de l'ancien Théâtre Empress et des scénarios de réhabilitation des façades		Avis (AC21-CDNNDG-01)
7330, chemin de la Côte-Saint-Luc	Modification du plan d'urbanisme créant un nouveau secteur de densité permettant la construction d'une tour résidentielle de 18 étages	Avis préliminaire (C21-CDNNDG-02)	
3400-3500, rue Jean-Talon Ouest	Modification du plan d'urbanisme relative à l'affectation pour un projet de bâtiment mixte résidentiel et commercial	Avis préliminaire (C21-CDNNDG-03)	
Arrondissement du Sud-Ouest			
1712-1810, rue des Bassins	Modification du PPU – Secteur Griffintown en vue de porter la hauteur permise de 25 m à 44 m (C21-SO-01), puis à 60 m (C21-SO-03)	Avis (C21-SO-01) Avis (C21-SO-03)	
Projet MR-63 à la place William-Dow et corrections mineures au PPU - Secteur Griffintown	Modification du plan d'urbanisme (affectation, paramètres de densité, usages) pour permettre l'implantation du projet MR-63 à la place William-Dow et la construction d'un pavillon; corrections mineures du PPU – Secteur Griffintown	Avis (C21-SO-02)	
Arrondissement d'Outremont			
Ancienne maison-mère des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie (1420, boulevard Mont-Royal)	Modification du règlement adopté en vertu de l'article 89 pour l'ajout de quatre nouveaux usages de l'immeuble		Avis (AC21-OUT-01)
Arrondissement du Plateau-Mont-Royal			
Pôle St-Urbain (Hôtel-Dieu et ses abords)	Modification de l'affectation dans le plan d'urbanisme afin de permettre l'occupation d'immeubles vacants ou qui le deviendront prochainement à d'autres fins que celles permises dans l'affectation en vigueur		Avis (AC21-PMR-01)

Projet	Nature du projet	Type d'avis	
		CJV	Comité mixte
Arrondissement de Ville-Marie			
Site de l'ancien Hôpital Royal Victoria et de l'Institut Allan Memorial	Modification du plan d'urbanisme et projet de règlement en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal		Avis (AC21-VM-01)
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie			
Réaménagement de la rue Masson entre la 5e et la 6e avenue	Réaménagement du tronçon de la rue Masson entre les 5e et 6e avenues et de l'intersection Masson-2e avenue, dans le secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle de l'église Saint-Esprit-de-Rosemont		Avis préliminaire (AC21-RPP-01)
Arrondissement d'Anjou			
Secteur du parc Jean-Desprez – nouvelle école secondaire	Modification du plan d'urbanisme afin d'augmenter le nombre d'étages permis dans le secteur du parc Jean-Desprez en vue de la construction d'une nouvelle école secondaire	Avis (C21-ANJ-01)	
Arrondissement de Montréal-Nord			
PPU du boulevard Pie-IX	Modification du plan d'urbanisme pour abroger le PPU du boulevard Pie-IX et en adopter une nouvelle version	Avis (C21-MN-01)	
Écoles primaire et secondaire Albert-Hudon	Modification du plan d'urbanisme concernant les paramètres de densité du secteur 15-C1 pour la construction des écoles primaire et secondaire Albert-Hudon	Avis (C21-MN-02)	
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension			
Immeuble au 7501-7509, boulevard Saint-Laurent et 7548, rue Saint-Dominique	Modification du plan d'urbanisme pour retirer le 7501, boulevard Saint-Laurent de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle et permettre son remplacement par un nouveau bâtiment		Avis préliminaire (AC21-VSTM-01)
Démolition de l'église Saint-Bernardin-de-Sienne (7979, 8e avenue)	Modification du plan d'urbanisme pour le retrait de l'église Saint-Bernardin-de-Sienne de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle et la construction d'un nouveau lieu de culte		Avis préliminaire (AC21-VSTM-02)
Services centraux			
Place de l'avenue McGill College (concept lauréat, avant-projet du lot 1)	Projet en vue de la transformation de l'avenue McGill College en place publique		Avis préliminaire (AC21-SC-01)
PPU du secteur Lachine-Est	Présentation du document « Écoquartier Lachine-Est » (AC21-SC-02), suivie du projet de PPU pour le secteur Lachine-Est (AC21-SC-03): transformation d'un secteur à dominante industrielle en secteur d'activités diversifiées intégrant une offre résidentielle		Avis préliminaire (AC21-SC-02) Avis (AC21-SC-03)
Plan d'action du Vieux-Montréal 2020-2030	Présentation du projet de Plan d'action du Vieux-Montréal 2020-2030		Avis préliminaire (AC21-SC-04)

Projet	Nature du projet	Type d'avis	
		CJV	Comité mixte
Stratégie immobilière des bâtiments vacants et excédentaires (BVE)	Présentation de la stratégie immobilière pour les bâtiments vacants et excédentaires (BVE) de la Ville de Montréal		Avis préliminaire (AC21-SC-05)
Modification du règlement 06-069: Campus MIL	Projet de modification du règlement 06-069 établissant le secteur MIL Montréal, adopté en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville : construction d'une école primaire, construction d'un nouveau pavillon de l'Université de Montréal, retrait du secteur Atlantic	Avis (C21-SC-01)	
Quartier chinois de Montréal – modification des paramètres identifiés au plan d'urbanisme	Modification du plan d'urbanisme visant le Quartier chinois de Montréal : reconnaissance de la valeur patrimoniale, modification du COS et des hauteurs permises, inclusion au document complémentaire d'une disposition relative à l'archéologie, ajustements de cohérence à la partie 1 du plan d'urbanisme		Avis (AC21-SC-06)
Document préparatoire pour le « Projet de ville »	Commentaires du CJV sur le document préparatoire pour le « Projet de ville » dans le cadre de la démarche d'élaboration du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050	Note	

ANNEXE 2

À propos du règlement sur le Comité Jacques-Viger¹³ et de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal¹⁴

En vertu de son règlement, le Comité Jacques-Viger est l'instance consultative de la Ville en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'architecture, de design et d'architecture de paysage. Il formule des avis et émet des commentaires et des recommandations dans le but d'améliorer la qualité des plans, projets et politiques qui lui sont soumis.

Le comité donne son avis écrit au conseil de la ville sur tout projet de modification du plan d'urbanisme et sur tout projet de règlement adopté en vertu des **paragraphes 1° à 3° et 5°** du premier alinéa de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4).

La procédure en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal vise à permettre la réalisation d'un projet d'envergure ou de nature exceptionnelle, même s'il déroge à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement, pour les éléments suivants :

- 1° Un équipement collectif ou institutionnel;
- 2° De grandes infrastructures;
- 3° Un établissement résidentiel, commercial ou industriel situé dans le centre des affaires ou ayant une superficie de plancher supérieure à 15 000 m²;
- 4° De l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement;
- 5° Un immeuble patrimonial classé ou cité ou un projet situé dans un site patrimonial classé, déclaré ou cité en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec.

Le projet doit respecter les objectifs et les dispositions du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

¹³ Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022).

¹⁴ Cette note n'a aucune valeur juridique. Elle a pour seul but de faciliter la compréhension du mandat du Comité Jacques-Viger. Se référer à la Charte de la Ville de Montréal pour le texte officiel (RLRQ, C-11.4), disponible en ligne : legisquebec.gouv.qc.ca.

Crédits photographiques

Couverture	<i>Biosphère, musée de l'environnement</i> © Tourisme Montréal, 2017
p. 5	<i>Vieux-Port de Montréal</i> © Jean-François Savaria, Tourisme Montréal, 2020
p. 13	<i>Plateau-Mont-Royal</i> © Jean-François Savaria, Tourisme Montréal, 2020
p. 21	<i>Les rues du quartier Villeray</i> © Marie Deschene, Tourisme Montréal, 2017
p. 23	<i>Parc-nature du Bois-de-l'île-Bizard</i> © Yves Kéroack, 2018
p. 26	<i>Jardin botanique de Montréal – Espace pour la vie</i> © Laura Gérard @thediamondsoflife, 2021
p. 29	<i>Parc Jean-Drapeau et centre-ville de Montréal</i> © Jean-François Savaria, Tourisme Montréal, 2022

